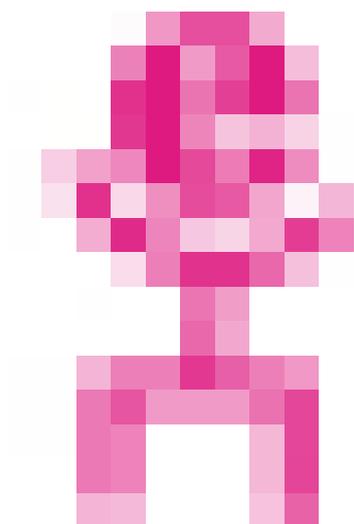


<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5409>



Premier de cordée, la fonction publique ?

- SNES académique de Dijon - S3 - Editorial -



Date de mise en ligne : samedi 11 novembre 2017

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le non consentement à l'impôt par les plus fortunés (500 Mds d'euros dans les paradis fiscaux) se trouve légitimé dans la loi de finances 2018 qui enterre notamment l'ISF (entravant le fonctionnement de l'économie sociale et solidaire), sur fond d'affirmations visant à faire croire que l'impôt nuit aux investissements et pousse les capitaux hors des frontières. Pourtant, faire des cadeaux fiscaux aux plus riches (5 Mds d'euros, soit 40% du budget de l'enseignement supérieur, 10% du budget de l'éducation nationale) n'a aucun effet positif sur l'économie et l'emploi. Cela aggrave les inégalités et contribue en asséchant les deniers publiques à créer artificiellement la dette sur laquelle prennent appui les politiques de domination économiques et sociales : budget d'austérité pour les politiques sociales, compression salariale (gel du point d'indice dans la fonction publique, remise en cause du calendrier du PPCR), réforme du droit du travail, réforme(s) à venir dans la fonction publique, des retraites et de la formation professionnelle. On ne peut pas construire des batailles si le pessimisme s'installe, mais pourquoi ce dernier s'installerait-il ?

La journée du 10 octobre a mobilisé les fonctionnaires. La section académique du SNES FSU estime qu'une nouvelle journée d'action fonction publique, à même de s'articuler avec l'action interprofessionnelle, doit être mise en perspective. Comme pour le 10, il est nécessaire de construire cette mobilisation en accompagnant la colère qui monte, notamment avec le report du calendrier d'application du PPCR, en informant nos collègues, en communiquant sur la légitimité des revendications salariales, en défendant les services publics face aux 120 000 suppressions de postes annoncées et les régressions futures avec les travaux de CAP22.